

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1874.

Crédit supplémentaire de 39,000 francs au budget du Ministère des Affaires Étrangères de l'exercice 1874 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (*), PAR M. PETY DE THOZÉE.

MESSIEURS,

Le Gouvernement sollicite un crédit supplémentaire de 39,000 francs, dont sera augmenté l'art. 3 (Matériel) du budget des Affaires Étrangères de l'exercice 1874.

Toutes les sections ont adopté le projet de loi sans observations, sauf la 5^e, où siégeaient deux membres seulement et qui ne s'est pas prononcée.

La section centrale, à l'unanimité des six membres présents, a l'honneur de vous proposer de voter le crédit supplémentaire soumis à votre examen, le seul qui vous ait été demandé pour le budget des Affaires Étrangères de l'exercice 1874.

La Belgique s'est trouvée honorée par le choix qui a été fait de sa capitale comme lieu de réunion de la conférence chargée de rechercher les moyens d'adoucir les maux de la guerre. Elle sait gré au Gouvernement d'avoir fait aux délégués étrangers un accueil dont ils conserveront un bon souvenir et qui montre, une fois de plus, notre ferme volonté d'entretenir avec toutes les puissances les plus amicales relations.

Le Rapporteur,
PETY DE THOZÉE.

Le Président,
THIBAUT.

(1) Projet de loi, n^o 8.

(*) La section centrale, présidée par M. THIBAUT, était composée de MM. LEFEBVRE, VANDER DONCKT, PETY DE THOZÉE, WOESTF, VLEMINCKX et VAN ISEGHEM.